

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par AN.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CARRON. — 1, RUE DES CAPUCIENS, 1. — CARRON
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UNE LACUNE

DANS LES SERVICES DE L'ÉTAT CIVIL
DES CAMPAGNES

La loi sur la protection de la santé publique, soumise, le 31 octobre 1891, à l'examen du Parlement va, paraît-il, être enfin promulguée, onze ans après avoir été reconnue nécessaire. Cette longue élaboration ne l'a pas empêchée de contenir de nombreuses lacunes, dont une surtout mérite d'être signalée.

Tout le monde sait que dans chaque ville existe un médecin de l'état civil, et que le peuple appelle médecin des morts parce qu'il est chargé de constater le décès et de délivrer le permis sans lequel aucune inhumation ne peut avoir lieu. En outre il centralise habituellement les déclarations de ses confrères qui font connaître d'une façon très simple, rendant toute indiscrétion impossible, le nom de la maladie qui a entraîné la mort.

Il est superflu de faire ressortir l'utilité de ce double service. En effet, non seulement il permet d'éviter les inhumations prématurées, mais surtout il constitue un précieux auxiliaire pour la justice à laquelle il signale des décès dont la cause paraît suspecte ; il fournit enfin à l'hygiéniste des documents du plus haut intérêt.

Malheureusement c'est là une institution purement municipale, ne fonctionnant que dans les villes d'une certaine importance. En sorte que la statistique qui sait le nombre de moutons et de poules que possède la France, ne peut donner pour les trois quarts du pays aucun renseignement sur la fréquence des diverses maladies, leur répartition et leur gravité relative. L'hygiène publique ignore ainsi l'ennemi qu'elle a à combattre.

On pouvait espérer voir cette lacune comblée par la nouvelle loi sanitaire. Une de ses parties, peut-être la plus efficace, fixe, en effet, un taux maximum de mortalité, et décide que partout où il sera dépassé, l'administration et la commune devront en référer à une commission spéciale ayant pleins pouvoirs d'ordonner tous les travaux et toutes les améliorations nécessaires. Mais dans quel sens cette commission dirigera-t-elle ses recherches, et quels résultats obtiendra-t-elle si la loi ne lui donne aucun moyen de connaître en même temps que le chiffre exact des décès, la nature des affections qui les ont causés ?

Et ce n'est pas là le seul inconvénient d'un état de choses que nous voudrions voir disparaître.

Les paysans négligent souvent d'appeler un médecin auprès de leurs malades qu'ils soignent à leur guise, selon les conseils des empiriques ou du curé, prétendant tantôt que la maladie est peu dangereuse, tantôt qu'elle est incurable. Telle est par exemple, à leurs yeux, le cas de toutes les affections qui atteignent les vieillards. En sorte que, si la mort survient, l'inhumation aura lieu sans qu'aucun médecin ou tout autre représentant de la société soit intervenu.

C'est ainsi qu'un de mes clients apprit un jour — on peut imaginer avec quel désespoir — que le corps de sa femme, morte subitement en son absence dans un village reculé, était encore tiède quand il fut mis en bière et qu'aucun médecin ne l'avait visitée ni avant ni après sa mort.

Mais il y a mieux encore, et cette négligence de la loi entraîne des conséquences autrement graves par la facilité qu'elle accorde pour l'exécution de certains crimes, et l'impunité qu'elle assure à leurs auteurs. Une famille veut-elle se débarrasser d'un de ses membres qui la gêne ou un domestique

de son maître avec lequel il vit seul ; il suffit à l'une et à l'autre de déclarer un beau matin qu'ils viennent de trouver leur victime morte dans son lit, d'une attaque sans doute, et tout est dit.

Un prêtre de mes amis m'a affirmé avoir entendu en confession l'aveu d'un crime de ce genre qui a passé complètement inaperçu.

N'est-il pas extraordinaire qu'à notre époque et dans un pays civilisé un homme puisse mourir et être enterré sans l'intervention d'un médecin et que la société trouve inutile dans un bourg isolé, une garantie qui lui paraît indispensable à la ville.

Il y a là une lacune d'autant plus regrettable qu'il serait facile et peu coûteux de la faire disparaître en créant pour les campagnes une organisation analogue à celle qui existe déjà dans les villes.

La nomination de nouveaux fonctionnaires ne serait pas nécessaire. Dans chaque chef-lieu de département ou d'arrondissement une modique rétribution indemniserait suffisamment le médecin des quelques heures qu'il consacrerait chaque semaine à classer les déclarations de ses confrères. Afin de respecter la légitime susceptibilité des familles et d'éviter toute violation du secret médical, ces déclarations lui parviendraient directement et ne porteraient pas le nom de la personne décédée.

Un progrès très sensible n'ayant aucun inconvénient et présentant de nombreux avantages se trouverait ainsi réalisé à peu de frais.

Il donnerait satisfaction aux personnes qui redoutent les inhumations prématurées ; il rendrait impossibles ces drames intimes dont on ne peut évaluer la fréquence, mais dont la facilité d'exécution n'est pas contestable ; il permettrait enfin la réunion de documents indispensables à l'hygiène publique.

D^r P. AYMARD.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 février 1902

M. Maurice Faure, vice-président, préside. La Chambre passe à la discussion d'un projet de loi tendant à étendre aux élèves des écoles d'arts et métiers de Lille la dispense de deux années de service militaire.

M. Astier propose à son tour d'étendre cette dispense aux élèves de toutes les écoles d'arts et métiers.

L'article unique du projet modifié par M. Astier est adopté.

M. Gauthier de Clagny demande que la dispense soit également accordée aux élèves de l'école d'horticulture de Versailles.

Le ministre et le rapporteur s'opposent au vote de cet amendement.

M. Le Hérisse déclare que toutes les dispenses devraient être supprimées, ce qui permettrait d'avoir à réduire pour tous le service militaire.

Il dépose une motion en ce sens. M. Gouzy dépose une motion qui invite le gouvernement à déposer un projet de service de deux ans, et abolir ensuite, toutes les dispenses.

M. Krantz, président de la commission de l'armée dit qu'aucun projet de réduction du service militaire n'a été déposé par le gouvernement.

M. Pourquery-de-Boisserin demande que toutes les dispenses soient supprimées.

M. Pichon propose le renvoi de toutes les demandes de réduction sur ce sujet à la commission de l'armée.

L'amendement de M. Gauthier de Clagny est repoussé.

Autre addition présentée par M. du Saussoy, au nom d'une centaine de ses collègues. Elle est ainsi conçue : « En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé sur leur demande jusqu'à la date de leur passage dans la réserve : le fils d'une femme devenue veuve ou dont le mari a

été déclaré absent ou interdit, ou le fils d'un père devenu aveugle ou septuagénaire après que le fils ou les fils aînés ont accompli leur temps de présence sous les drapeaux. »

M. Millerand demande la disjonction de tous les amendements déposés relatifs au service militaire.

La disjonction est adoptée.

M. Berteaux propose que tous ces projets de résolution soient discutés au moment du budget de la guerre.

A mains levées cette motion est adoptée. La Chambre aborde ensuite le budget du ministère du commerce.

A ce budget est jointe une interpellation de M. Breton, sur l'emploi du blanc de céruse dans les travaux publics.

M. Breton demande que le blanc de céruse ne soit plus employé.

M. Lévrard présente des observations semblables sur ce même sujet.

M. Millerand répond que l'emploi de la céruse est prosaït dans les travaux publics.

Le budget du commerce est ensuite discuté.

M. Mirman demande que la loi sur les accidents soit appliquée en Algérie.

M. Morinaud parle dans le même sens. M. l'abbé Lemire demande la création d'un ministère du travail.

M. Millerand répond aux divers orateurs. La discussion générale close, 18 chapitres de ce budget sont votés.

Sur le chapitre 19, M. Colle se plaint de ce que le ministre ait retiré 3 médailles accordées à 3 ouvriers ; après explication de M. Millerand, la motion de M. Colle tendant à accorder de nouveau les médailles aux 3 ouvriers, est rejetée par 295 voix contre 235.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à une prochaine séance. Et la séance est levée.

Séance du 5 février 1901

La Chambre reprend la discussion relative à la limitation à 8 heures de la durée du travail dans les mines.

La commission présente un projet portant qu'avant d'arriver à la journée de 8 heures, il y aura deux étapes intermédiaires de 2 ans chacune, la première pendant laquelle la journée sera de 9 heures, la deuxième pendant laquelle la journée sera de 8 heures 1/2.

M. Aynard combat ce projet. Il n'admet pas de limite dans la durée du travail.

M. Dubief réfute le discours de M. Aynard et soutient le projet de la commission.

M. Motte combat ce projet.

M. Rouyeri répond à M. Motte.

Le projet est ensuite voté après que plusieurs amendements eurent été rejetés.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 4 février 1902

Présidence de M. Barbey, vice-président. Le Sénat tire au sort le département qui devra élire un sénateur en remplacement de M. Denormandie, inamovible, décédé. C'est le département du Var qui est désigné.

Puis, on reprend la suite de la discussion du projet ayant pour objet la protection de la santé publique. Sur l'article 7, M. Treille soutient un amendement tendant à restreindre un peu la portée de cet article en ce qui concerne la désinfection obligatoire dans tous les cas de maladie contagieuse.

M. Cornil, rapporteur, combat cet amendement.

M. Treille finit par retirer son amendement. Les articles 7 et 8 sont votés.

Les articles, jusqu'à l'article 31 passent sans donner lieu à des débats bien importants.

Le Sénat repousse un amendement de M. Treille, puis quelques observations de M. Leydet et aussi de M. Carne, ce dernier plaidant la cause des chiffonniers qu'on moleste un peu trop sous prétexte d'hygiène publique.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

L'obstination de Krüger

Le correspondant du *Standard* à Bruxelles dit que, pour justifier son obstination, M. Krüger déclare qu'avant de quitter le

sud de l'Afrique, le gouvernement du Transvaal lui a spécialement enjoint de n'accepter aucune négociation de paix qui ne serait pas basée sur l'indépendance des deux Etats boers, et qu'en conséquence, il lui est interdit de faire la moindre concession sans l'autorisation de ce même gouvernement.

L'opinion d'un critique militaire

Le critique militaire du *Daily News* publie une étude très serrée des chances de paix et des probabilités de la durée de la guerre.

L'écrivain anglais, dont les prévisions se sont jusqu'ici réalisées, estime que les Boers sont en ce moment au moins 15.000, et au plus 20.000 hommes sous les armes. Le recrutement des Boers parmi les Afrikanders du Cap compense régulièrement leurs pertes en tués, blessés et prisonniers, et cette réserve de recrues ne sera pas tarie d'ici dix-huit mois. En chevaux, en armes, en munitions, les Burghers sauront toujours amplement se pourvoir aux dépens des Anglais. Quant à la durée probable de la guerre, s'il ne survient pas des complications extérieures, et si les Boers ne subissent pas quelque désastre marquant, on peut la fixer à plusieurs années encore.

INFORMATIONS

Les élections législatives

M. Cère, député du Jura, et plusieurs de ses collègues viennent de déposer un amendement aux propositions de la loi électorale déjà déposées, dans le but de réduire de quinze à huit jours le délai entre le premier et le second tour de scrutin pour l'élection des députés.

Le groupe de l'enseignement

Le groupe de l'enseignement s'est réuni sous la présidence de M. Dubief. Après un échange de vues sur la tactique à suivre au moment de la discussion de l'interpellation Ribot sur les réformes de l'enseignement secondaire, le groupe, sans s'arrêter à telle procédure plutôt qu'à telle autre, a affirmé de nouveau son droit de soulever à la tribune la question de principe, touchant à l'abrogation ou au maintien de la loi Falloux. Il décide d'adopter trois de ses membres à sa commission, MM. Viviani, Dron et Vazeilles, afin de préparer les amendements pour modifier et améliorer le projet de réforme de l'enseignement secondaire, sur lequel la commission de l'enseignement et le ministre de l'instruction publique sont tombés d'accord.

M. Dubief fait part au groupe des démarches de la commission du groupe auprès du gouvernement pour mettre obstacle à l'exode des congrégations expulsées de France en Tunisie. Le groupe, informé du prochain voyage à Paris de M. Pichon, résident de France à Tunis, décide d'adopter MM. Allemane, Michel et Magniaudé à son bureau pour demander une audience au président du conseil en présence de M. Pichon, afin d'insister vivement pour que des mesures soient prises par le gouvernement pour s'opposer à l'établissement des congrégations en Tunisie.

En Indo-Chine

Les journaux du Tonkin annoncent qu'un conflit très grave vient d'éclater aux Sept-Pagodes. Des Tonkinois, jaloux des quelques jours de repos accordés au Chinois, ont cherché querelle aux Célestes et les ont malmenés assez rudement. Les Célestes, rendus

furieux, ont sauté sur leurs armes. Les Tonkinois en ont fait autant et des coups de feu ont été tirés malgré l'intervention des sous-officiers européens. La compagnie chinoise a été envoyée ailleurs.

On mande de Taïhoku que les indigènes de Formose ont attaqué le 24 novembre le bureau du gouvernement à Taïhoku ainsi que le poste de police de Bohushikyaku et y ont tué 20 fonctionnaires et leurs familles. Une autre bande a attaqué Toschiko le même jour, mais a été repoussée par la garnison.

Le Prix Sully-Prudhomme

M. Sully-Prudhomme a fait connaître au comité de l'Académie française qu'il avait décidé qu'une somme de 1.500 francs par an serait, à perpétuité, mise à la disposition du poète débutant qui n'aurait point les moyens de publier son premier volume de vers. C'est à la constitution de ce Prix que M. Sully-Prudhomme a l'intention de consacrer le Prix Nobel qui lui a été attribué.

Les exécutions capitales

M. Julien Domas a déposé un amendement tendant à diminuer le crédit du chapitre 14 du budget de la justice (frais de justice criminelle) de la somme de 53 000 francs (suppression des gages des exécuteurs et de leurs aides, ainsi que des frais des exécutions capitales).

Brièrre à Paris

Brièrre a été extrait, mardi matin, de la prison de Chartres et emmené par deux gendarmes, les menottes aux mains, à la gare, pour arriver à neuf heures vingt en gare de Montparnasse.

A son arrivée à Paris, Brièrre a été conduit à la Conciergerie. Vers deux heures, Brièrre a été amené au service anthropométrique, où il a été mesuré, puis il a été réintégré au Dépôt. Ce n'est que demain qu'aura lieu l'entérinement des lettres de grâce.

Au cours de ces divers déplacements, Brièrre a conservé sa même attitude impassible.

Hier, en effet, lecture des lettres de grâce a été donnée à Brièrre.

Tirage Financier

Obligations de la ville de Paris, 1875

Le numéro 117,869 gagne 100,000 fr.

Le numéro 29,415 gagne 50,000 fr.

Les 3 numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr.

415,957 — 118,678 — 78,426

Les 4 numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

162,066 18,681 143,181 337,207

25 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 1879

Le numéro 24,332 gagne 100,000 fr.

Le numéro 496,247 gagne 25,000 fr.

Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

98,189 680,760 544,666 186,726

489,274 542,369

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 1880
Le numéro 314,525 gagne 100,000 fr.
Le numéro 91,395 gagne 25,000 fr.
Les six suivants gagnent chacun 5,000 fr.
264,434 473,723 635,821 110,336
378 903 209,854
Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 1891
Le numéro 542,029 gagne 100,000 fr.
Le numéro 379,293 gagne 10,000 fr.
Le numéro 191,324 gagne 5,000 fr.
Vingt numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 1899
Le numéro 29,826 gagne 150,000 fr.
Le numéro 126,843 gagne 5,000 fr.
Vingt numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Itinéraire des opérations du conseil de révision

Samedi, 1^{er} mars. Etrangers au département, hôtel de la Préfecture, 2 h. soir.
Lundi, 3, Gourdon, à la Mairie, 2 h. s.
Mardi, 4, Payrac, id. 9 h. m.
Mercredi, 5, Labastide-Mur., id. 9 h. 1/2 m.
Jeudi, 6, Salviac, id. 9 h. m.
Vendredi, 7, St-Germain, id. 9 h. m.
Samedi, 8, Cahors (Nord), id. 10 h. m.
Lundi, 10, Luzech, id. 2 h. s.
Mardi, 11, Puy-l'Évêque, id. 2 h. 1/2 s.
Mercredi, 12, Lalbenque, id. 2 h. s.
Jeudi, 13, Castelnau, id. 2 h. s.
Vendredi, 14, Limogne, id. 2 h. s.
Samedi, 15, Montcuq, id. 2 h. s.
Lundi, 17, Catus, id. 2 h. s.
Mardi, 18, Lauzès, id. 2 h. 1/2 s.
Mercredi, 19, Cazals, id. 10 h. m.
Jeudi, 20, St-Géry, id. 2 h. 1/2 s.
Vendredi, 21, Cajarc, id. 3 h. s.
Samedi, 22, Cahors (Sud), id. 10 h. m.
Mercredi, 24, Livernon, id. 2 h. 1/2 s.
Jeudi, 3, Bretenoux, id. 1 h. s.
Samedi, 21, Figeac (Est), id. 2 h. s.
Mardi, 22, Latronquièrre, id. 10 h. m.
Mercredi, 23, St-Cère, id. 9 h. m.
Jeudi, 24, Lacapelle-Mar., id. 9 h. m.
Vendredi, 25, Figeac (O.), id. 8 h. m.
Lundi, 2 juin, Souillac, id. 9 h. m.
Mardi, 3, Martel, id. 9 h. m.
Mercredi, 4, Vayrac, id. 2 h. 1/2 s.
Jeudi, 5, Gramat, id. 1 h. 1/2 s.
Jeudi, 3 juillet, clôture des listes, 2 h. s.

Revue d'appel

La revue d'appel des hommes classés dans les services auxiliaires des classes de 1881, 1886, 1891, 1895 et 1899 et de ceux de la réserve de l'armée territoriale appartenant à la classe de 1881 s'effectuera au chef-lieu de canton devant la Mairie, le jour où le Conseil de Révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1901, aussitôt après les opérations de ce Conseil.

Toutefois, les hommes habitant les communes désignées ci-après, devront se présenter à la Mairie de leur commune, pour y passer cette revue qui aura lieu aux dates suivantes, à 10 heures du matin.

Carnac-Rouffiac, lundi 17 mars 1902.
Villesèque, lundi 17 mars 1902.
Saux, samedi 22 mars 1902.

Françoulès, lundi 24 mars 1902.
Cassagnes, mercredi 26 mars 1902.
Crégols, jeudi 27 mars 1902.
Frontenac, vendredi 28 mars 1902.
Comiac, jeudi 10 avril 1902.
Lamativie, jeudi 10 avril 1902.
Montredon, lundi 28 avril 1902.
Calviac, mardi 29 avril 1902.
Bio, mercredi 30 avril 1902.
Issendolus, jeudi 1^{er} mai 1902.
Gignac, lundi 9 juin 1902.
Carluçet, jeudi 12 juin 1902.

Les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de répondre, sous peine de punition, à l'ordre de convocation. Ils seront porteurs de leur livret individuel, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

CAHORS

Sous-Intendance

M. Chareyre, adjoint à la 15^e région, est promu au grade de sous-intendant militaire de 3^e classe, et affecté à Cahors, en remplacement de M. Goudal, nommé à Toulon.

Fonctionnaires et cléricisme

A l'exemple de l'honorable député M. Pastre, qui vient de signaler et de flétrir à la Chambre, l'infiltration cléricale dans l'Université, il nous semble qu'il appartient aux journaux vraiment républicains — surtout à l'approche des élections — d'appeler l'attention des Chefs des diverses administrations et plus particulièrement des Préfets, sur les fonctionnaires assez osés pour suspecter l'enseignement de l'Etat et se faire les pourvoyeurs attirés des écoles congréganistes.

De pareils faits — plus nombreux qu'on ne le suppose, en général — n'ont que trop duré et ne doivent plus être tolérés. Il est du devoir des Préfets de les réprimer au plus tôt. N'est-il pas écoeurant, en effet, de voir un semblable sans-gêne et une pareille désinvolture envers un gouvernement auquel tous les fonctionnaires doivent appui et fidélité. La plus élémentaire pudeur leur interdirait, semble-t-il, d'agir ainsi, s'ils avaient la moindre notion de leurs devoirs professionnels. Puisque ces Messieurs n'ont de confiance et de tendresses qu'envers l'enseignement cléricale, que ne démissionnent-ils ? Que ne s'empressent-ils de résilier des fonctions que leurs idées rétrogrades ne les mettent pas à même de remplir à la satisfaction de la société laïque ?

Avoir encore des ménagements ce serait consentir trop bénévolement à être dupes et malheureusement nous avons joué ce rôle trop longtemps et trop souvent. Si la République n'est pas encore définitivement assise,

si elle n'est pas encore absolument incontestée, si enfin elle a encore plus que jamais, à lutter contre un rempart formé de toutes les forces barrières des régimes déchus, c'est parce qu'elle a trop hésité à mettre ses principes en pratique, c'est qu'elle a été trop tolérante et surtout parce qu'elle a laissé et qu'on laisse encore trop souvent des parcelles du pouvoir aux mains de serviteurs déloyaux qui sont pires que des adversaires avoués ou connus.

Après la République laïque, après les lois de Jules Ferry et de Paul Bert le péril clérical se dresse plus redoutable que jamais et cependant... quelques-uns de nos fonctionnaires les mieux appointés continuent... tranquillement, à faire élever leurs enfants chez les pires adversaires de nos institutions, même lorsqu'ils ont le choix des écoles.

Ces mêmes fonctionnaires, loin d'être inquiétés, continuent à être portés sur les tableaux d'avancement, à recevoir des promotions, des récompenses, etc., parfois de préférence à ceux qui n'ont jamais failli à leurs devoirs républicains. N'est-ce pas la pire des encouragements pour leurs modestes subordonnés et la plus coupable des faiblesses de la part de leurs chefs ?

Il est urgent de réagir au plus tôt car il est grand temps de ne plus tolérer ainsi la Réaction au cœur de la République.

Ce n'est point chez les petits et les modestes fonctionnaires (facteurs, cantonniers etc) que doivent se porter les investigations. Ceux-là sont fermement républicains et foncièrement laïques. Il faut viser plus haut et atteindre les plus grassement rétribués, ceux qui considèrent que leurs sinécures les placent au-dessus de la Loi.

Il est inadmissible que ces fonctionnaires de la République continuent de se constituer en aristocratie cléricale au sein de la démocratie laïque.

Pour être édifiés sur le républicanisme de leurs subordonnés, que les Préfets, que les Chefs de nos administrations veuillent bien faire faire des enquêtes dans quelques cantons des départements.

En ce qui concerne notre département, nous pourrions citer les arrondissements de Cahors et de Gourdon, Gourdon surtout représenté par un député cléricale.

Un pareil état de choses si préjudiciable à la République et à notre enseignement national, ne devrait-il pas cesser ?

Un délégué cantonal écoeuré.

M....

Conseil municipal

Séance du 4 février 1902

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir à 8 heures 1/2 dans la salle ordinaire de ses séances et sous la présidence de M. Mazières, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : MM. Mazières, Parazines, Combarieu, Fournié, Cloup, Périé, Cagnac, Tassart, Rouff, Cayla, Vincens, Vinel, Besse, Rous, d'Armagnac.

M. Combarieu est désigné comme secrétaire. Une demande de l'évêque de Cahors pour la création d'un vicariat à la paroisse de Saint-

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

VI

Second avertissement

— Comme vous avez peur du Trou-Perdu ? dit Catherine en riant. Comme un enfant du loup-garou... Pourquoi je vous le demande ?

— Pourquoi en vérité... je ne sais rien. Pourquoi haïssez-vous Mme Vavator, Catherine ?... Elle ne vous en a donné aucun sujet. Eh bien, moi, je désire ne jamais revenir au Trou-Perdu.

Elle le regarda et s'aperçut qu'il avait une expression qu'elle ne lui avait jamais vu et qui gâtait presque sa beauté.

Cela l'irrita et l'assombrit, et, pendant tout le temps que dura le retour, les paroles de la vieille Hannah : « Il a le cœur aussi faux que son visage est beau » retentirent comme un sinistre avertissement à ses oreilles.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Dantrée dina à Scarswood et remonta à cheval pour retourner chez lui, un peu avant minuit.

La nuit était sombre et pluvieuse ; mais il était, lui, gai comme un pinson.

— Le père ne résistera pas longtemps, se disait-il. Après quinze ans passés dans l'Inde, son foie ne doit pas être en très bon état. Et puis l'amour de sa fille pour moi lui a porté un véritable coup. Je me demande ce qu'il peut y avoir entre lui et la veuve?... Ce ne sera pas agréable du tout, si elle allait nous apprendre, un beau jour, qu'elle est sa première femme, ou si, à la mort du baronnet, elle allait nous montrer un héritier imprévu et déposséder Mme Dantrée... Tout cela est très louche... Il a positivement l'air d'en avoir une véritable peur. Je voudrais bien tirer l'affaire au clair avant mon mariage. Bah ! qui sait ? les choses tourneront peut-être mieux encore que je ne le pensais, et sous peu, je régnerai en maître à Scarswood ! Ce ne sera pas trop bête pour un reporter à deux sous la ligne. Le point noir, c'est Marie. Comment diable va-t-elle prendre la chose et comment la lui apprendre ?

Mlle Dangerfield fut très surprise en entrant au salon, le soir de sa visite au Trou-Perdu, de trouver son cousin Dangerfield jouant aux échecs avec madame Vavator.

C'était la première fois, depuis leur querelle, qu'il reparaisait dans la maison.

Elle vint à lui gracieusement et lui tendit la main.

— Soyez le bien-venu à Scarswood, cousin, dit-elle. Je commençais à penser que vous nous aviez complètement abandonnés. Est-ce à votre amitié seule ou à l'amabilité de madame Vavator que nous devons l'heureuse chance de vous voir ce soir.

— A l'une et à l'autre ; mais je tenais, comme cousin, à vous féliciter de votre prochain mariage. Je vous souhaite tout le bonheur que vous pouvez désirer.

Il ne la regardait pas en disant cela et le son de sa voix déplut à Catherine.

— Vous êtes bien bon dit-elle froidement. Où en êtes vous de votre jeu et qui va gagner ?

— Moi, ma cousine. Nous sommes d'une race qui gagne toujours.

Mais Dangerfield se trompait.

— Echech ! s'écria madame Vavator de sa petite voix perçante. Les Dangerfield peuvent toujours gagner, excepté quand ils ont une Vavator pour ennemie.

Les yeux de Catherine lancèrent un éclair.

— Essayez encore, cousin, dit-elle. Un Dangerfield ne cède pas.

— Je crains d'y être contraint. Je ne suis pas de force avec madame Vavator. Mais, Catherine, une idée !... Si vous essayiez vous-même de venger l'honneur des Dangerfield ? Vous seriez peut-être plus heureuse que moi ?

— Oui ! c'est une idée, dit Catherine froidement. J'ai beaucoup de résolution... d'entêtement, si vous voulez, et quand je me mets

en tête de faire quelque chose, généralement j'y réussis.

— Comme d'épouser un beau ténor, par exemple... Allons, ne vous fâchez pas, Catherine M. Dantrée, de tous points, est digne de vous, j'en suis sûre. Et maintenant, que la partie commence, et malheur au vaincu.

Catherine comprit qu'il s'agissait peut-être de quelque chose de plus sérieux que d'une simple partie d'échecs.

Les deux femmes se regardèrent fixement dans les yeux et s'assirent à la table de jeu.

Le cabotin et Richard s'approchèrent.

Dangerfield se plaça derrière la chaise de la veuve, et Dantrée s'appuya sur le dossier de celle de Catherine.

Un profond silence s'établit dans le salon, et ce silence était si parfait qu'on entendait les cendres tomber de la grille et la pluie fouetter contre les vitres.

Qui allait gagner ? La veuve, probablement : en tous cas, elle était toute à son jeu.

L'œil ardent, la lèvres frémissante, elle avait un peu l'air d'une magicienne, avec une robe rouge décolletée, des cheveux d'un noir d'enfer, des mains sèches.

— Mais je crois, malgré tout, pensa Gaston, que Catherine pourrait bien être la plus forte. Elle est beaucoup plus calme et semble complètement maîtresse d'elle-même. C'est décidé pour Catherine que je parierais.

Puis, de plus en plus observé par le jeu, il cessa même de penser.

(A suivre.)

Urcisse est renvoyée à l'examen des commissions.

Des remises sont faites aux employés d'octroi.

Il y a 2 ans le Conseil décida de repartir à titre d'encouragement, entre les employés d'octroi le 10 0/0 de la somme qui excéderait le chiffre de 170.000 francs sur les recettes de l'octroi.

Cette année l'excédent est de 24.343 fr. et la remise allouée sera donc de 2.843 fr.

Une demande de souscription pour un monument à élever à la mémoire de Martin Bidouré est renvoyée à la commission des finances.

Une demande de paiement d'intérêts faite par M. Magne, ancien propriétaire de l'immeuble des Petits-Carmes, immeuble qui a été acheté par la ville, est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes de soutiens de familles.

L'achat d'un rouleau compresseur, — achat s'élevant à 937 fr. — est ratifié par le Conseil.

M. Mazières donne lecture de la liste d'un rôle supplémentaire de prestations comprenant 123 personnes, 5 chevaux et 3 voitures.

M. Cloup, au nom de la commission de l'enseignement donne lecture d'un rapport relatif aux notes obtenues par les élèves boursiers de la ville au lycée Gambetta.

Le Conseil approuve les conclusions du rapport qui proposent de donner un avertissement aux élèves ayant obtenu la note passable.

Le remboursement de frais d'études au collège de filles est accordé à M. Alary pour sa fille : une demande faite par M. Plagne est rejetée.

Des remises de frais d'études au collège de filles sont accordées aux élèves : Donnadiou, de Saint-Simon, 106 fr. ; Rey, de Saint-Pierre-Lafeuille, 36 fr. ; Bro, de Cahors, 7 fr. ; Calabrézi, de Cahors, 5 fr. ; Dozières, de Cahors, 19 fr. 75.

M. Fournié, au nom de la commission des finances, propose que la pension de la nommée Louise Maury, aliénée à l'asile de Leyme, soit supportée par la ville et le département dans les proportions prévues par les règlements. Adopté.

M. Périé, au nom de la commission des finances, propose de rejeter faute de ressources, une demande de subvention en faveur d'un monument à élever à la mémoire des défenseurs de Verdun. Adopté.

M. Cagnac, au nom des commissions réunies propose :

1° la cession au collège de jeunes filles d'une partie des terrains et immeubles dépendant de l'immeuble des Petits-Carmes moyennant 80.000 fr. pour la part mise à la charge de l'Etat ;

2° l'approbation du projet des travaux pour l'aménagement des locaux du collège dont la dépense est de 27.300 fr. dont moitié serait supportée par l'Etat ;

3° le vote des fonds nécessaires à cette dépense à prélever sur les 220.000 fr. de l'emprunt pour l'achat des Petits-Carmes et aussi sur la subvention de l'Etat.

Le rapporteur propose en outre que le restant des sommes libres 6.350 fr. soit affecté à l'aménagement du local pour l'école qui doit remplacer celle de la place Thiers, local cédé à l'administration militaire.

M. d'Armagnac demande des explications sur la « valeur de la cession de 80.000 fr. au collège de jeunes filles. »

Si j'ai bien compris dit-il, la ville dépensera 80.000 fr. pour la partie cédée et 13.000 fr. pour l'aménagement.

M. Mazières répond à M. d'Armagnac que malgré la dépense élevée occasionnée par l'achat des Petits-Carmes, la ville trouve largement son compte.

M. Mazières en effet donne quelques chiffres ; l'élargissement de la rue Sainte-Claire et de

la rue des Augustins qui a été décidé par le Conseil municipal aurait coûté 40.000 fr. environ ; la construction d'un bâtiment pour l'agrandissement de la caserne Bessières s'élèverait à 100.000 fr. au moins, or, tout cela se fera grâce à l'achat des Petits-Carmes : il faut en outre ajouter 80.000 fr. somme à laquelle s'élève la part de l'Etat, plus le revenu de 605 fr. payé pour la location du jardin des Petits-Carmes.

On voit par là conclut M. Mazières, que l'emprunt de 220.000 fr. n'est pas onéreux pour la ville.

Les explications fournies par M. Mazières sont applaudies par le public qui se trouve dans la salle.

M. d'Armagnac se déclare satisfait de ces explications et dit que l'incident doit être clos, malgré que les explications de M. Mazières ne répondent pas à son observation.

Les conclusions du rapport de M. Cagnac sont votées à l'unanimité.

Et la séance est levée à 9 heures 1/2.

Bals

A l'occasion du Carnaval, deux bals parés et masqués auront lieu dans la salle du théâtre, les dimanche et mardi gras.

A ces deux soirées qui permettent d'être des plus gaies, la jeunesse cadurcienne ne peut manquer de s'y trouver nombreuse.

Tribunal correctionnel

Audience du 5 février 1902

Dans son audience d'hier, mercredi, le tribunal civil, jugeant correctionnellement, a confirmé les mandats de dépôt contre les nommés Schneider Charles, 45 ans, né à Strasbourg ; Regimbel Emile, 40 ans, né à Paris ; Bournet Pierre, 53 ans, né à Metz ; Roissignol Jean, 62 ans, né à Paris ; Mathieu Barthélemy, 31 ans, né à St-Brieuc ; Blumeinstein Georges, 56 ans, né en Alsace.

Tous ces individus sont inculpés de vagabondage et de mendicité.

En outre, le tribunal a condamné pour les mêmes délits, à 1 mois de prison, les nommés Loiselat Léon-Jean, 29 ans, né à Paris, 17 fois condamné ; Crosnier-Ragot-Vital, 26 ans, né au Mans, 4 condamnations.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON
Jeudi 6 février 1902

Faust drame à grand spectacle en 5 actes, d'après Goethe.

Les Fureurs de l'Amour tragédie bulesque en 1 acte en vers.

Prix et heure ordinaires ; la salle est chauffée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 4 au 6 février 1902

Décès
Clary, Guillaume, propriétaire, 51 ans, à Cabessut-Haut.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DES 6 ET 9 FÉVRIER

Allegro Militaire, Dominik-Ertl.
Mireille (fantaisie), Gounod.
Georgette (polka pour piston), Wettge.
Toujours ou Jamais (valse), Wateufel.
Eymoub (ouverture), Beethoven.

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Société chorale. — Le renouvellement de la commission de la Société chorale l'Union fraternelle a eu lieu samedi dernier 1^{er} février. Le bureau est ainsi composé pour 1902 : Président, M. Bécays, avocat ; vice-président, M. Suc, antiquaire ; trésorier, M. Vincent, horloger ; secrétaire, M. Rivetti, typographe ; commissaires, MM. Durand, négociant ; Mayrand, ferblantier ; Basset et Girma.

CAJARC. — Le meurtrier de Salvagnac-Cajarc. — La chambre des mises en accusation de Montpellier vient de renvoyer devant les assises de l'Aveyron, qui s'ouvriront le 8 mars, sous la présidence de M. Corbara, le nommé Rémy Fialettes, âgé de trente-huit ans, cultivateur au hameau de Labarel, commune de Salvagnac-Cajarc, qui tua sa femme d'un coup de fusil le 12 octobre dernier.

BAGNAC. — Dissolution du Conseil municipal. — L'Officiel publie le décret suivant :

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil,

Considérant que par suite des divisions existant au sein du Conseil municipal de la commune de Bagnac (Lot) aucune des affaires soumises à cette assemblée ne peut aboutir, et que notamment, les budgets n'ont pas été votés ;

Considérant que cet état de choses, en se prolongeant serait de nature à compromettre gravement les intérêts communaux,

Décède :

Le Conseil municipal de Bagnac est dissous.

— La foire. — Notre foire du 3 février a été assez importante. Le champ de foire était bien approvisionné, mais les transactions étaient lentes sur les bœufs d'attelage et d'élevage. A signaler une hausse sensible sur les veaux, qui se vendaient de 90 à 95 c. le kil. La graisse extra est montée à 94 fr. les 100 kilogs.

LISSAC. — Conférence agricole. — M. Pezet professeur spécial d'agriculture à Figeac, fera dimanche prochain 9 février, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie, une conférence agricole publique. Sujet : « Culture du tabac. »

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Chambre des huissiers. — Les huissiers de l'arrondissement de Gourdon viennent de désigner comme syndic de leur chambre M^e Claval, huissier à Vayrac. M^e Bourgès, huissier à Martel, a été nommé membre de la Chambre.

Un jeune homme sérieux âgé de 15 ans, ayant une bonne instruction primaire, demande place dans une maison de commerce.

Prétentions modestes.
Excellentes références.
S'adresser au bureau du Journal.

BULLETIN FINANCIER

La séance a été assez mouvementée et les cours plus discutés que ces jours derniers, cependant ce sont encore les acheteurs qui ont eu l'avantage.

Nos rentes sont fermes : le 3 0/0 à 100,25 ; le 3 1/2 0/0 à 102,37.

La Banque de France est à 3845.
Le Crédit Foncier clôture à 735 ; le Comptoir National d'Escompte à 580.

Le Crédit Lyonnais a eu un marché très actif et passe de 1050 à 1064.
La Société Générale cote 608.

La Cie française des Mines d'Or est ferme à 124.
Les Chemins clôturent : le Lyon à 1552, le Nord à 1965 et l'Orléans à 1620.

Le Suez à 3860 n'a pas varié.
La Dynamite Centrale en hausse de 30 fr. finit à 760.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est à 78,27 ; l'Italien à 100,05 ; le Portugais a passé de 27,70 à 28,35 ; le Russe 3 0/0 1891 est à 86,30 ; le Turc D finit à 26,45, la Banque Ottomane à 574.
A Bruxelles : La Cie Nationale financière capital est ferme à 127,50.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
5, rue Saint-Benoît, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
2 Dim.	+ 4	- 1	758	Couv.
3 Lundi	+ 4,5	+ 1	758,5	Beau
4 Mardi	+ 4	- 3	757	Beau
5 Merc.	+ 7	- 3	757	Couv.
6 Jeudi	+ 12	+ 4	750	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Pluie
D^r HERBEAU.

LE PAYS
DES
CHIMÈRES
ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

IV
A la mer

— J'y ferais en sorte, Messieurs. Du reste je sais ce que c'est que de manger à la gamelle. Dès mon enfance, j'ai pris ma part avec les autres dans la ferme à papa, savez-vous. Oh ! si je n'avais qu'à démontrer à ce failli chien de Lillois comment il faut s'y prendre pour ne pas se brûler en mangeant des haricots bouillants, ou en devant à double bouchée ma part du dîner, ce ne serait pas difficile ; mais je n'entends pas mourir de faim et être volé. Je compte leur jouer un tour de ma façon, et, s'ils me frappent, je me vengerai de telle manière qu'ils n'y reviendront plus.

Victor essaya de calmer le pauvre flamand, et le brave garçon reprit son sang-froid dans la compagnie des deux amis. En fait, person-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

ne dans la cabine où Donatus Kuik avait son cadre ne comprenait son langage bizarre, et il était bien heureux de se trouver avec des cœurs compatissants.

Jean et Victor avaient deviné que, malgré son apparence rude et grossière, Donatus Kuik était un brave garçon, reconnaissant de toutes les bontés que l'on avait pour lui : aussi le gardèrent-ils près d'eux aussi longtemps que possible.

Dans le cours de la conversation, Jean rappela les vantardises du Flamand au sujet de la fille du bourgmestre ou de la fille du châtelain que Donatus Kuik devait épouser, à son choix, quand il reviendrait de la Californie.

Le pauvre garçon comprit à la fin qu'il fallait être sérieux et qu'il ne s'agissait plus de conter des histoires.

Il avoua à ses protecteurs qu'il aimait depuis de longues années la fille du garde-champêtre de Natten-Haersdonck, que la jeune fille lui avait promis sa foi, mais que son père, — lequel possédait quelques arpents de terre, — avait refusé de sanctionner cette union si bien assortie, par la raison qu'il était trop pauvre, quoi qu'il eût hérité de sa tante de 1.600 fr. Kuik ajouta que tout ce qu'il avait dit au sujet de la fille du bourgmestre et de la fille du châtelain des Flandres était une pure forfanterie. Il avait été seulement en bons termes avec Anna, l'unique rejeton du garde-champêtre de son village, et quand il avait compris qu'il n'y avait plus rien à espérer pour lui, tant qu'il n'aurait pas conquis la richesse, il n'avait pas voulu s'exposer une seconde fois

à être mis à la porte par le père de sa bien-aimée et avait pris passage pour la Californie. Il espérait bien, ajouta-t-il en relevant la tête, que la fortune le favoriserait dans ce grand voyage, hors de son pays et loin de ceux qu'il y laissait. Une fois riche, il reviendrait et forcerait le père d'Anna à revenir sur sa résolution. d'autant plus que la jolie Flamande avait promis d'attendre et de résister à son père, qui avait voulu la forcer à épouser un garçon qu'elle n'aimait en aucune façon.

Donatus parlait avec tant d'admiration d'Anna que Victor et son ami l'écoutaient avec plaisir, Victor surtout qui se rappelait l'affection qu'il avait vouée à mademoiselle Lucia et à sa mère.

La conversation de ces trois passagers se porta ensuite vers les amis à qui ils avaient dit adieu à Anvers, et ils devisaient encore quand la nuit vint les surprendre.

La fosse aux lions

Le Jonas continua son voyage, poussé par des vents favorables, et les pauvres passagers durent se contenter pour leur ordinaire de viandes salées et de légumes secs, en quantité suffisante pour leur nourriture. La température exceptionnelle et la rapidité du voyage remplissaient les cœurs d'espérance et rendaient le courage à ceux qui en avaient le moins.

Une circonstance imprévue vint cependant menacer la paix qui régnait à bord du navire. Il

y avait plus de cent passagers dans la troisième classe, dans le nombre desquel on comptait, une soixantaine de Français et une quarantaine d'Allemands, rivaux entre eux et se disputant à chaque occasion. Un Allemand dans une de ces rencontres, avait même reçu un coup de couteau dans le bras.

Le capitaine, qui vit dans ce fait une occasion favorable pour montrer son autorité, donna immédiatement des ordres pour que l'on jetât dans la « fosse aux lions » celui qui avait frappé et celui qui avait été blessé. Les amis des deux coupables ayant voulu s'opposer à cette sentence, le capitaine déclara qu'au premier endroit où il ferait escale, il livrerait aux autorités compétentes les récalcitrants soumis à ses ordres, et qu'en tous les cas il les laisserait à terre.

Dans cette hypothèse, les passagers qui ne voulaient point perdre leur passage en Californie se virent forcés de se taire, car le capitaine aurait carrément exécuté ses menaces.

Cet incident impressionna les passagers à un point extrême, car ils comprenaient bien que le capitaine tiendrait parole. Sa façon de commander prouvait qu'il ne reculerait devant aucun acte autoritaire. Il fallait le voir se promener sur le pont, seul, le regard sévère, les sourcils froncés. Un passager s'adressait-il à lui, ou lui faisait-il quelques réclamations, il répondait sèchement, d'une voix rude, et se refusait à prolonger la conversation.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

	17	5 (1)	23 (3)	35	1125
	EXPRESS. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS. 1 ^{re} classe.	EXPRESS. 1 ^{re} classe.	DIRECT. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	OMNIBUS. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS.....	départ. 3 10s.	10 10 m.	8 58s.	11 14s.	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—
BRIVE.....	départ. 3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 6 36	6 34 m.	4 57	12 32 m.	—
SOULLAC.....	départ. 6 45	7 1	5 5	1 1	7 11 s.
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 20	—	—	1 38	7 49
Lamothe-Fénéol.....	départ. 7 40	7 39	5 41	1 59	8 10
Nozac.....	arrivée. 7 45	7 40	5 44	2 3	8 18
GOURDON.....	départ. 7 52	—	—	2 10	8 25
Saint-Clair.....	arrivée. 7 53	—	—	2 11	8 27
Dégagnac.....	départ. 8 9	—	—	2 26	8 42
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 19	—	—	2 37	8 53
Saint-Denis-Catus.....	départ. 8 31	8 8	6 9	2 50	9 6
Espère.....	arrivée. 8 40	—	—	3 3	9 16
CAHORS.....	départ. 8 51	—	—	3 12	9 28
Sept-Ponts.....	arrivée. 9 2	—	—	3 24	9 40
Lalbenque.....	départ. 9 13	—	—	3 35	9 51
Causade.....	arrivée. 9 22	—	—	3 45	10 1.
MONTAUBAN.....	départ. 9 32	8 47	6 45	3 56	10 12 s.
TOULOUSE.....	arrivée. 9 41	8 54	6 54	4 5	7 30 s.
					1131
					7 42 s.
					7 59
					8 8
					8 45
					9 27
					—

De Toulouse à Paris

	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	1126	1136	40
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE d.	1 10 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	5 45 m.
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25
Causade.....	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	11 33	8 6
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	12 13 s.	8 48
Cieurac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	12 22	8 57
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	12 34	9 9
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	12 42	9 17
CAHORS.....	dép. 2 49	4 48	6 40	—	10 36	5 57 m.	—	9 36
Espère.....	—	—	6 53	—	—	6 11	—	9 48
St-Denis-Catus.....	—	—	7 7	—	—	6 25	—	10 1
Thédirac-Peyril.	—	—	7 21	—	—	6 41	—	10 14
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	6 50	—	10 23
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	6 59	—	10 32
GOURDON.....	—	5 30	7 55	—	11 19	7 17	—	10 45
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	7 26	—	10 53
Lamothe-Fénéol.	—	—	8 13	—	—	7 36	—	11 2
CAZOULÈS.....	a. d.	—	8 25	—	—	7 48	—	11 14
SOULLAC.....	a. d.	3 47	5 51	—	11 43	7 57	—	11 22
Gignac-Cressens.	d. d.	3 48	5 55	—	11 44	8 7	—	11 25
BRIVE.....	a. d.	4 24	6 31	—	—	8 37	—	11 51
PARIS.....	d. d.	4 28	7	—	12 22 m.	9 11	—	12 23 s.
PARIS.....	arrivée.	12 5 m.	4 21 m.	—	12 29	—	—	12 50
					9 39	—	—	11 33

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS - D.	6 5	7 50	13 49	6 30
Mercuès.....	6 10	8 12	1 3	6 44
Arrêt Douelle	6 25	—	1 7	6 48
Parnac.....	6 30	8 39	1 14	6 55
Luzac.....	6 36	8 35	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	9 20	1 32	7 12
Arrêt Prayssac	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	9 42	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	9 55	1 50	7 35
Soturac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	10 33	2 7	7 53
LIBOS - A.	7 31	10 39	2 15	7 59
PAR. - D.	11 35 s.	—	4 21	8 39 m.

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS - D.	7 50 s.	10 59	7 5 m.
LIBOS - D.	8 6	3 47	9 9 s.
Fumel.....	8 6	3 33	9 15
Soturac-Touzac.	8 16	2 33	9 25
Duravel.....	8 25	2 40	9 32
Puy-l'Évêque.....	8 30	3 47	9 39
Arrêt Prayssac	8 37	3 54	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzac.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 13	4 27	10 19
CAHORS - A.	9 23	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS - D.	7 25	1 27	6 27
Cabessut, halte	7 33	1 36	6 36
Arcembaud.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 3
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 33	7 28
Calvignac, halte	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, halte	9 6	3 6	7 57
Toulzac.....	9 16	3 18	8 6
Lamadoléo.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC, D.	7 35	11 9	8 19 s.
Lamadoléo.....	7 46	11 21	8 31 s.
Toulzac.....	7 56	11 33	8 43 s.
Montbrun, halte	8 4	11 42	8 53
Cajarc.....	8 14	11 55	9 4
Calvignac, halte	8 24	12 6	9 14
St-Martin-Lab.	8 33	12 14	9 24
St-Cirq, halte.	8 40	12 23	9 35
Conduché.....	8 48	12 30	9 40
Saint-Géry.....	9 3	12 45	7
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcembaud.....	9 13	1 8	7 18
Cabessut, halte.	9 23	1 11	7 26
CAHORS - A.	9 31	1 19	7 34

REPRÉSENTANTS On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à L. M. Eymard et Cie, fabricants à Salon (Bouches-du-Rhône).

Bibliographie
LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 6 février 1902.

V^{ss} Nacla : Chronique. — Emmanuel Gallus : Un gibier peu banal. — Georges Ohnet : Le brasseur d'affaires (suite). — Jean Aicard : Tata (suite). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Le Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1523^e livraison (8 février 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — Venise s'en va, par L. Viator. — Les Chiens de guerre, par le colonel Picard. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Joseph Bertrand, par Louis Rousselot.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6^e.

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. — Sommaire du n^o 10 — du 6 février 1902.

La Capitaine du « Yucatan », par E. Salgari. — Les Roses de la Forêt, par Eug. Dupuis. — La Reine au Couvent, par Henriette Pravy. — Conte d'Hiver, par Géraldine Rolland. — Causerie de mon oncle, par Aug. Fraengel. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de G. Gamba, A. Birch, J. Geof-froy, A. Bertrand.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1902
Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion des *Fêtes du Carnaval 1902*, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N^o 2 et G. V. N^o 102, du Samedi 8 Février inclus au Mardi gras 11 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi des Cendres 12 Février.

Les billets de même nature conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 Février.

PUBLICATIONS
éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS à TOURS.
- 2^o DE TOURS à NANTES.
- 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)
Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général

d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne
A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de **65 francs** en 1^{re} classe et de **50 francs** en 2^e classe, des billets circulaires, valables **30 jours** comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveau, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de **40 0/0**, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : **30 jours** Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de **20 à 40 0/0**, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avi ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT.